

Heures d'ouverture du bureau municipal
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Les VENDREDIS après-midi, le bureau administratif est fermé
Courriel : admin@notredamedesneiges.qc.ca
Site WEB : www.notredamedesneiges.qc.ca



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE
Municipalité Notre-Dame-des-Neiges
4, rue St-Jean-Baptiste, Notre-Dame-des-Neiges (QC) G0L 2E0
Tél. : (418) 851-3009 Fax : 418-851-3169
Année 20, Numéro 3 JUILLET 2022

AVIS & ALERTE- NOUVEAU FOURNISSEUR

Nous désirons vous aviser que nous avons changé de fournisseur pour le service « d'Avis & Alerte » nous vous invitons à remplir le formulaire. Il vous est maintenant possible de choisir les catégories d'alerte pour lesquels vous désirez être informé, ainsi que le mode (texto, courriel).

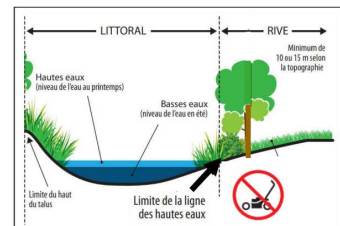
Voici le lien pour vous inscrire aux Avis & Alertes avec le nouveau fournisseur
<https://www.notredamedesneiges.qc.ca/inscriptionauxavis/>

Voici le lien pour le formulaire à imprimer, et svp bien vouloir nous le retourner par courriel
admin@notredamedesneiges.qc.ca

<https://www.notredamedesneiges.qc.ca/storage/2022/05/FormulaireAvis-pdf>

TONTE DU GAZON EN BANDE RIVERAINE

Le phénomène d'érosion des berges est de plus en plus fréquent. Les changements climatiques et l'activité humaine contribuent à l'augmentation de ses récurrences. En conséquence, aucune tonte ne doit être réalisée au-delà de 10 mètres à partir de la ligne des hautes eaux que ce soit sur les terrains privés ou les espaces publics, tels que les parcs municipaux qui se trouvent en bande riveraine, c'est-à-dire, à proximité d'un cours d'eau. Cette mesure a pour but d'atténuer les risques prématurés d'érosion.



FEUX D'ARTIFICES & FEUX À CIEL OUVERT - RÈGLEMENT MUNICIPAL

Nous désirons vous rappeler que selon l'article 2 du règlement no 230, il est défendu à toute personne d'allumer, de faire allumer ou de permettre de faire un brûlage ou un feu en plein air ou de feux d'artifice sans avoir obtenu, au préalable, un permis émanant du directeur du service de la protection contre les incendies de la ville de Trois-Pistoles ou de son représentant dûment autorisé. Selon l'article 7, dudit règlement, malgré l'interdiction de l'article 2, un feu peut toutefois être allumé sans permis dans les conditions suivantes :

- 1- Gril et barbecue.
- 2- Le foyer extérieur doit posséder une grille pare-étincelle devant l'âtre et au sommet de la cheminée.
- 3- Le foyer doit être installé à au moins 4 mètres (13.12 pieds) de tous bâtiments et arbres.
- 4- Le foyer doit être installé à au moins 122 cm (4 pieds) de tous matériaux combustibles (table, chaise, patio, etc).
- 5- Le plancher doit être conçu de matériaux incombustibles et se prolonger d'au moins 450 mm (1.5 pied) tout le tour du foyer.
- 6- Seuls le bois naturel (branche et feuille) ainsi que du papier devront être utilisés pour la combustion et l'allumage (pas de bois peint, pas d'huile, pas de déchets domestiques, etc.).
- 7- Dans un contenant à l'épreuve du feu d'un diamètre maximal de 1.10 mètre et muni d'un pare-étincelles sur le dessus et installé à 7.62 mètres de tout bâtiment et/ou de matériaux combustibles.
De plus, nous comptons sur votre civisme afin de ne pas incommoder vos voisins avec la fumée selon la direction du vent. Par conséquent, si votre fumée incommoder procéder à l'extinction immédiatement.
- 9- Vous devez prévoir un extincteur portatif et/ou un boyau d'arrosage prêt à être utilisé à proximité du feu pour l'extinction rapide si nécessaire.
- 10- Ne jamais laisser le feu sans surveillance d'une personne adulte responsable.
- 11- Le propriétaire du bâtiment est le seul responsable. Il doit aviser tous ses locataires de l'existence du règlement no 230 et les obliger à le respecter.
- 12- Il est de votre responsabilité de prendre connaissance du règlement no 230 sur les brûlages de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges. Malgré l'émission et l'obtention d'un permis et malgré l'article 7, aucun feu ne peut être allumé, sous aucune considération, lorsque les conditions climatiques dangereuses sont présentes, tels des vents forts ou soufflants par rafales.



Pour une demande de permis, veuillez contacter le directeur du service des incendies, au 418-851-2219.

CHANGEMENT ADRESSES CIVIQUES

Suite aux changements d'adresses qui sont entrés en vigueur le 11 avril dernier, nous aimerions rappeler aux propriétaires qu'il est important d'effectuer le changement du numéro civique sur la devanture de votre résidence pour ainsi faciliter le travail et la recherche des services de livraisons, du service d'incendie et des premiers répondants. Nous vous remercions de votre collaboration.

PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

Les lundis **11 juillet et 22 août** à 19 h 30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges. Notez que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Web.
Bienvenue à tous !



3^E VERSEMENT DE TAXES / 21 AOÛT 2022

Il vous est possible de procéder à votre 3^e versement de taxes municipales, en ligne via AccèsD ou directement au bureau municipal pour les paiements au comptant ou par chèque et ce, avant le 21 août 2022. Pour les paiements électroniques, n'oubliez pas de vérifier si vous avez bien fait le changement de votre numéro de matricule tel qu'indiqué dans les bulletins précédents.

NOM DE L'ÉGLISE – LA RIVERAINE

Nous sommes heureux de vous informer que la nouvelle dénomination de « La Riveraine » a été retenue parmi les noms proposés au préalable par le comité de l'église et les quelques 60 citoyens ayant participé au sondage.

Le nom de « La Riveraine », comme son nom l'indique, désigne une personne ou un lieu qui se trouve sur la rive d'un cours d'eau ou d'une étendue d'eau. Considérant la topographie des lieux et l'importance que revêtent la rivière, le fleuve, mais aussi l'église bâtie en 1908 au cœur de l'économie des moulins à scie, ce nom semblait tout indiqué. Ce nom, à la fois neutre et symbolique, permet également de rappeler l'importance du lieu et de son environnement immédiat.

Nous vous remercions pour vos propositions et votre participation.

NOUVELLE EXPOSITION ITINÉRANTE DU MUSÉE DE LA MÉMOIRE VIVANTE EN GRANDE PREMIÈRE DANS LES BASQUES

Depuis le 20 juin, la MRC des Basques et le Musée de la mémoire vivante (MMV) de St-Jean-Port-Joli présentent une nouvelle exposition itinérante intitulée *Traces et mémoires du régime seigneurial au Québec* à l'ancienne église Saint-Jean-Baptiste du secteur Rivière-Trois-Pistoles, maintenant rebaptisée « La Riveraine ».

Le public pourra se familiariser avec le régime seigneurial au Québec, mode de vie instauré vers 1620 en Nouvelle-France et aboli officiellement en 1854. Force est de constater que des persistance de ce régime se sont manifestées au-delà de son abolition et même certaines jusqu'à nos jours. L'exposition comprend des extraits de témoignages issus de la recherche en histoire orale du professeur Benoît Grenier, spécialiste du régime seigneurial, ainsi que des textes et des artefacts qui illustrent la thématique. Un jeu et un cahier d'activités destinés aux enfants accompagnent le tout.

Avec plusieurs clins d'œil aux Rioux, cette exposition s'inscrit notamment dans le cadre des festivités du 325^e anniversaire de la constitution de la Seigneurie des Trois-Pistoles et résulte d'un partenariat entre le MMV et l'historien et professeur de l'Université de Sherbrooke, Benoît Grenier. « Traces et mémoires du régime seigneurial » a été financée par Patrimoine canadien.

L'exposition sera présentée à tous les lundis, mercredis, vendredis et dimanches de 14h00 à 19h00 entre le 20 juin et le 20 août, au 10 rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges.

Source: Philippe De Carufel, conseiller en développement culturel, MRC des Basques
Philippe.decarufel@mrcdesbasques.com 418 851-3506 poste 3142



SPECTACLE « POURSUIVRE LES AURORES » DU GROUPE FLEURS LE 15 JUILLET 2022

C'est avec plaisir et fierté que la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges annonce le spectacle du groupe Fleurs, une formation locale aux couleurs jazz et progressives.

Date: 15 juillet 2022 à La Riveraine (ancienne église de Notre-Dame-des-Neiges)

Présentation du spectacle : de 19h30 à 20h45 (ouverture des portes 19h00)

Prix du billet : 22,04 \$ pour l'admission générale (gratuit pour les 5 ans et moins).

Point de vente pour les billets : <https://lepointdevente.com/billets/fleurs-poursuivrelesauores>



EAU POTABLE – TROUSSE D'ÉCONOMIE & RÉGLEMENTATION

Trousse d'économie d'eau potable / au coût de 5\$

Visant à réduire la consommation d'eau potable sur le réseau d'aqueduc, la municipalité a fait l'achat de trousse d'économie d'eau qu'elle offre aux citoyens à prix de 5\$. Celles-ci sont disponibles au bureau municipal. La trousse comprend, une pomme de douche à 3 réglages, un aérateur de robinet de cuisine orientable, un aérateur de robinet de salle de bains, un ruban de téflon, un sac de débitmètre, un sablier de douche.



Rappel - Règlement n° 450 concernant l'utilisation de l'eau de l'aqueduc municipal

Le remplissage complet d'une piscine est permis durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} juillet. La régularisation du niveau d'eau d'une piscine est autorisée entre 19h00 et 06h00 le lendemain. Elle est interdite en dehors de ces heures.

Pour de plus amples détails concernant l'arrosage, vous pouvez consulter notre site Web à l'adresse suivante : <https://www.notredamedesneiges.qc.ca/affaires-municipales/administration-municipale/reglements/autres-reglements-en-vigueur/>

LA SAISON ESTIVALE !

Avec la fin d'année scolaire et la St-Jean-Baptiste à nos portes, on réalise que notre été 2022 est déjà entamée. Une autre réalité, au moment de lire ces lignes, les jours auront déjà commencé à rétrécir ...tout doucement !

Comme vous pouvez le constater, une foule de menus travaux s'exécutent par nos employés municipaux. Pavage par ci, bac à fleurs par là et voilà que notre municipalité se prépare pour l'été. Comme par les années passées, il est à prévoir que les touristes seront aux rendez-vous, nous sommes prêts, nous avons fait le plein d'activités. En passant par « La Riveraine » (ancienne église), le camp de jour et son chapiteau et notre superbe parc au terrain récréatif à la grève Morency, plusieurs spectacles se dérouleront sur notre territoire. D'autres activités se tiennent à notre terrain de balle molle qui peut enfin revivre. Profitez-en, nous y contribuons tous. Je vous souligne également notre participation aux fêtes du 325^e de la Seigneurie des Trois-Pistoles dont certaines activités se dérouleront en territoire neigeois.

Aussi, des travaux de voirie couvriront également une bonne partie du territoire urbain de la Municipalité ainsi que la route menant chez nos voisins de St-Mathieu-de-Rioux. Il s'agit principalement de remettre à jour le bitume le plus dégradé. C'est une première étape et aux dernières prévisions, les travaux devraient se prolonger jusqu'à la fin juillet.

La plupart des restrictions sanitaires étant chose du passé, nous devrions être en mesure de ramener l'activité « Le café du maire ». Ce sera avec plaisir que je profiterai de ce moment pour échanger entre nous dans une ambiance fort relaxante. Notre prochaine rencontre devrait se tenir dans le local de La Riveraine. À suivre pour la date de reprise !

Enfin, de la part de toute l'équipe municipale, je vous souhaite un bel été et qu'il soit l'occasion de se reposer, se changer les idées et de se ressourcer. Jean-Marie Dugas, maire.

RAPPORT DU MAIRE

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, il me fait plaisir de vous faire état des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021.

Le rapport financier / Année 2021

Les états financiers de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges montrent pour l'année 2021, un excédent d'opérations de 387 556 \$. Les états financiers 2021 indiquant des revenus de 2 933 610 \$ et des dépenses et affectations de 2 546 054 \$. La dette à long terme au 31 décembre 2021 atteint 354 100 \$ représentant un per capita de 332 \$ pour une population de 1 066 personnes. Le surplus accumulé au 31 décembre 2021 s'élève à 863 766 \$.

Le rapport du vérificateur / Année 2021

Pour l'année se terminant le 31 décembre 2021, la firme comptable "Malette" a vérifié l'état consolidé de la situation financière de la municipalité. Ces états financiers consolidés donnent à tous les égards une image fidèle de la situation financière de la municipalité ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution financière pour l'exercice terminé à cette date selon les normes de vérification généralement reconnues. Noter que ce rapport peut être consulté au bureau municipal.

La conclusion

Ceci complète les devoirs et responsabilités que m'impose l'article 176.2.2 du Code municipal.

Je compte beaucoup sur le travail assidu et la collaboration de mes collègues du conseil municipal et des employés municipaux pour mener à bonne fin l'administration municipale afin d'assurer à tous les citoyens et citoyennes et une administration efficace. En terminant, les membres du conseil, le personnel et moi-même sommes toujours très disponibles pour répondre aux questions des contribuables qui voudraient des renseignements plus détaillés.

Jean-Marie Dugas, maire

CONCOURS NOTRE-DAME-DES-NEIGES, C'EST ICI !

DESRIPTIF

Notre-Dame-des-Neiges, c'est ici ! se veut une campagne de promotion du milieu et de ses attraits. Afin de célébrer la fierté de notre territoire, mais aussi dans le but de mieux se faire connaître, la Municipalité s'engage dans cette nouvelle initiative. Dans le cadre de ce concours, la population est invitée à prendre des photographies sur le territoire de Notre-Dame-des-Neiges, que ce soit une photographie de paysage, d'un espace, d'un coucher de soleil, d'un moment de plein-air, d'une activité culturelle marquante à laquelle vous avez assisté, de photographie animalière ou d'un moment agréable entre amis ou en famille. La condition obligatoire est que la photographie doit être prise sur le territoire de Notre-Dame-des-Neiges et que le secteur soit identifié à l'aide d'un titre. Vous pouvez également vous prendre en photo, seul ou en groupe devant un de nos paysages pittoresques.

Les photographies respectant ces critères seront alors publiées par alternance sur la page Facebook de la Municipalité ainsi que les autres médiums de communication de Notre-Dame-des-Neiges. Parmi les images soumises en finale de sélection, le public sera appelé à voter parmi les 10 meilleures images retenues par l'équipe municipale. À la fin de cette sélection, 3 grands gagnants seront retenus parmi le public (par sondage) afin de figurer dans les communications officielles de la Municipalité en plus de se mériter des prix. Un prix de participation sera également tiré.

1^{er} prix : 100.00 \$ 2^{ième} prix : 75.00 \$ 3^{ième} prix : 50.00 \$

Prix de participation : 25.00 \$ (tirage au sort)

Notre-Dame-des-Neiges,
c'est ici !

CONDITIONS APPLICABLES

Consultez la page Facebook et le site Internet de la municipalité pour les règlements du concours.

Participez en grand nombre du **1^{er} juillet au 1^{er} octobre 2022** et transmettez-nous vos photographies accompagnées de votre nom, de vos coordonnées ainsi que le nom du lieu où a été prise la photo à l'adresse courriel :

concours@notredamedesneiges.qc.ca

LE VENT GOURMAND & LES ESPACES VIREVENT

LANCEMENT DE LA 3^E ÉDITION DU VENT GOURMAND ET DES ESPACES VIREVENTS

Trois-Pistoles & Notre-Dame-des-Neiges

Les partenaires et le comité organisateur de la 3^e édition du *Vent gourmand et des Espaces virevents* sont heureux de dévoiler la programmation festive et variée qui prendra place principalement au Parc de l'église de Trois-Pistoles et au Parc récréatif de la Grève Morency de Notre-Dame-des-Neiges, du 25 juin au 3 septembre.

Pour tout savoir sur la programmation rendez-vous sur la page www.ventgourmand.com et sur Facebook www.facebook.com/ventgourmand.

FOLLEMENT 325

De juin 2022 à juin 2023, Trois-Pistoles sera lieu de commémoration et lieu d'animation. En toile de fond : l'arrivée et l'installation permanente des seigneurs fondateurs Jean Riou et Catherine Leblond en 1697. La terre d'ici prenait vie il y a 325 ans.

Pour marquer cet anniversaire, Pistolois et Neigeois s'invitent à la fête. Notre communauté plus que tricentenaire offre aux citoyennes et citoyens d'ici ainsi qu'à celles et ceux qui s'y joindront des blocs d'activités échelonnées sur les mois à venir.

L'idée maîtresse est que ces célébrations soient tout d'abord festives, rassembleuses, marquées du double signe de l'inclusion et de la proximité. Une autre dimension s'ajoute, tout aussi importante : on veut que ces fêtes soient mémorables et permettent d'assurer la pérennité d'infrastructures déjà présentes dans le milieu et même qu'elles soient une semence fertile pour de nouvelles infrastructures à implanter.

Consultez la programmation : <https://www.follement3p.com/>

